

Ethos Services  
Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
CH-1211 Genève 26  
T +41 (0)22 716 15 55  
F +41 (0)22 716 15 56  
www.ethosfund.ch

## Cahier des charges du Comité ESG & Digitalisation du Conseil d'administration d'Ethos Services

### Article 1 - Attributions

Le Comité ESG & Digitalisation (ci-après le Comité) a été créé par le Conseil d'administration. Son but est d'assister le Conseil dans ses responsabilités en regard du contrôle de l'ESG d'Ethos (pratiques et stratégie) et de sa transformation digitale (data, technologie et stratégie d'innovation technologique).

Le Comité peut traiter et, lorsqu'applicable, résoudre, déterminer et approuver tout sujet qui serait délégué par le Conseil.

Le Comité a pour tâches de :

- 1.1. Vérifier l'utilisation responsable de la technologie et des appareils digitaux, la formation et la satisfaction des employés et le suivi de l'empreinte environnementale (énergie, déchets et CO<sub>2</sub>). Pour ce faire, le Comité suit les meilleures pratiques et les législations les plus avancées dans ces domaines.
  - Préparer à l'intention du Conseil une revue de l'impact d'Ethos en matière environnementale, sociale et de gouvernance comprenant un rapport sur l'inclusion des genres, l'éthique, l'intégrité des affaires et l'impact des activités d'Ethos sur la société et l'environnement.
  - Faire le monitoring de la position d'Ethos par rapport aux partenaires et concurrents sur les questions de durabilité.
  - Veiller à une communication transparente de ces thématiques vis-à-vis des « stakeholders ».
  - Soutenir la direction dans l'engagement ESG d'Ethos Services SA et dans l'application et la mise en œuvre des valeurs définies par la Fondation Ethos.
  - Préparer le chapitre relatif à la durabilité au sein du rapport annuel.
- 1.2. Faire le suivi et donner des conseils dans les affaires de transformation digitale, stratégies de technologie et d'innovation, en particulier :
  - Revue périodique de la stratégie de transformation digitale et technologique
  - Revue des sujets et tendances dans les technologies émergentes et de digitalisation qui affectent Ethos
  - Rapporter périodiquement au Conseil sur ces sujets
- 1.3. Revoir l'adéquation et la pertinence de la technologie en application chez Ethos pour assurer un service fiable, stable et sûr, en particulier :
  - La performance du service (stabilité, fiabilité et recouvrement), la simplification de l'architecture, les investissements significatifs et hors budget, la performance des sous-traitants
  - L'efficacité de la gouvernance des données
  - L'efficacité de la gestion et du contrôle de l'information et des cyber-risques en coordination avec le Comité d'audit et des risques

- La transmission des risques technologiques clés au Comité d'audit et des risques : Analyser et faire le suivi des risques technologiques ainsi que proposer des mesures de gestion de ces risques au Comité d'audit et des risques

Le Comité rend ses comptes et, le cas échéant, formule des recommandations au Conseil d'administration.

#### **Article 2 - Membres**

Les membres du Comité sont désignés pour un mandat d'une année renouvelable au cours de la première séance du Conseil d'administration qui suit l'assemblée générale. Le Comité désigne son président.

En principe, le Comité est composé de deux membres du Conseil d'administration ainsi que du directeur comme invité à titre permanent.

Le Comité peut faire appel à des spécialistes externes pour l'assister dans ses responsabilités.

#### **Article 3 - Séances**

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, et plus fréquemment au besoin.

Des experts externes ainsi que des responsables internes sans droit de vote peuvent également être invités aux séances si nécessaire.

Le procès-verbal des séances est adressé, pour information, à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

#### **Article 4 - Indemnisation**

Les membres du Comité sont indemnisés selon les règles applicables aux séances du Conseil d'administration.

Cahier des charges approuvé par le Conseil d'administration d'Ethos Services le 01.12.2020.